



Newsletter n°28 – 1^{er} avril 2022

Parution : bimensuel

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, vous trouverez dans cette Newsletter les informations à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles à retrouver sur les sites de l'Observatoire Régional des Transports, de la DREAL, de la Région ou de la Cellule régionale "France Mobilités".

N'hésitez pas à faire remonter vos observations, à enrichir le contenu en adressant toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national. De même, cette newsletter a vocation à circuler et nous comptons sur vous.

Pour tout renseignement ou pour demander à recevoir la newsletter de l'ORT Bourgogne-Franche-Comté, merci de prendre contact avec :

- A la DREAL : Catherine Moncouyoux : tel. 03 39 59 65 09
mail : catherine.moncouyoux@developpement-durable.gouv.fr
- A la Région, contact : Jean-Michel Chaplotte
mail : jeanmichel.chaplotte@bourgognefranche-comte.fr

Vous souhaitez vous abonner au site : Observatoire Régional des Transports (ORT) de Bourgogne-Franche-Comté

Afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc... veuillez renseigner le formulaire sur le site de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=abonnement-site>

Un courrier électronique de confirmation vous sera envoyé. Vous devrez visiter l'adresse Web mentionnée dans ce courrier, dans un délai maximal de 24 heures, pour valider votre abonnement.

Aussi, assurez-vous que l'adresse électronique que vous renseignez dans le formulaire est **exacte**.

Ces abonnements portent sur tout le site. Si vous souhaitez vous abonner à une partie du site, il convient de cliquer sur le lien s'abonner dans la première page de la partie en question.

Conférence régionale de la logistique : les derniers ateliers réunis le 24 mars 2022

La conférence régionale de la logistique, une démarche participative pour définir une stratégie régionale de la logistique

La dernière session d'ateliers de la Conférence régionale de la logistique en Bourgogne-Franche-Comté s'est tenue le 24 mars 2022.

Lire l'article et la présentation sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/conference-regionale-de-la-logistique-les-derniers-a1000.html>

A LA UNE en Bourgogne-Franche-Comté

- Le Premier ministre réaffirme l'engagement de l'État sur la RCEA

Le Premier ministre Jean Castex a visité samedi 12 mars 2022 le chantier de mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) en Saône-et-Loire pour réaffirmer l'engagement de l'État sur ce programme routier emblématique de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cet engagement s'est traduit notamment par un abondement significatif de l'investissement financier au profit de ce programme d'aménagement.

Lire l'article sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-premier-ministre-reaffirme-l-engagement-de-l-a987.html>

MOBILITES – TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Le Conseil d'orientation des infrastructures a rendu son rapport

Le document a été remis au ministre des transports le 16 mars 2022. Il fait le bilan de la programmation des infrastructures prévue par la loi mobilités et trace des perspectives pour la suite.

Retrouver le rapport et la synthèse sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bilan-et-perspectives-des-investissements-pour-les-a983.html>

- La mise en accessibilité des arrêts de bus toujours d'actualité

L'obligation de mise en accessibilité des réseaux de transport collectif doit se poursuivre. Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014 et à ses décrets d'application inscrits dans le code des transports (Art. L1112-2 et suivants et art. D1112-1 et suivants), les autorités organisatrices des mobilités doivent mettre en accessibilité l'ensemble des arrêts prioritaires de leur réseau respectif, ainsi que tous les nouveaux arrêts. Certaines régions et certains départements subventionnent les mises en accessibilité des arrêts qui relèvent de la responsabilité des Autorités organisatrices des Mobilités. Cette politique est mise en œuvre, par exemple dans le [Val de Marne](#) qui communique avec une vidéo illustrant la mise en accessibilité des arrêts.

- Un service d'accompagnement sur-mesure dans le Grand Est

Depuis le 17 septembre, la Métropole du Grand Nancy, Keolis Grand Nancy, Synergiph Grand Est et l'association de réinsertion professionnelle Réciprocité ont lancé le service d'accompagnement gratuit « Stan me guide », un service autour de la pédagogie de la mobilité. Il permet aux voyageurs d'être formés et accompagnés dans leurs trajets sur le réseau régulier Stan afin de gagner en autonomie et en assurance. Les accompagnateurs aident les clients à s'orienter, rechercher des informations, acheter un titre de transport, monter et s'installer dans le véhicule, repérer un arrêt, faire une correspondance... Gratuit, il est destiné aux clients éligibles en situation de fragilité (personnes en situation de handicap, personnes ayant des difficultés pour utiliser le bus ou le tram) utilisateurs du service TPMR Handistan ou non.

Différents supports de communication ont été élaborés : un guide, une affiche ainsi qu'une vidéo explicative en langue des signes.

Pour plus d'informations : <https://www.reseau-stan.com/se-deplacer/accessibilite/stan-me-guide>

- Les modalités du contrôle de l'ouverture des données de mobilité

Un arrêté publié le 24 mars détaille le contenu des déclarations de conformité que les autorités organisatrices de mobilité, les opérateurs de transport et tous les acteurs concernés par cette obligation issue de la loi mobilités doivent transmettre au ministère des Transports. Ce dernier les adresse ensuite à l'Autorité de régulation des transports (ART), qui effectue des contrôles aléatoires ou ciblés à la demande des autorités organisatrices de mobilité ou des associations de consommateurs.

MOBILITES ACTIVES:

- Rapport Zulesi : encourager les mobilités actives pour préserver l'autonomie

Dans son rapport remis au gouvernement le 17 mars, le député Jean-Marc Zulesi formule 21 propositions "pour maintenir l'autonomie et vivre en bonne santé". Il invite notamment les collectivités à promouvoir un environnement favorable à la pratique de l'exercice physique des personnes âgées.

Retrouver le communiqué de presse et le rapport sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/rapport-zulesi-encourager-les-mobilites-actives-a990.html>

- Webinaire « quelles solutions pour le maintien de l'autonomie des seniors » 26 avril 2022

Les liens vers l'invitation, le programme et pour s'inscrire sont sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/webinaire-queelles-solutions-pour-le-maintien-de-l-a998.html>

MOBILITE-TRANSITION-ENERGIES :

- e-day - Journée de la Mobilité Electrique mardi 5 avril 2022 sur le circuit de Dijon – Prenoix

Bourgogne-Franche-Comté Mobilité Électrique (BFCME) vous accueille avec ses partenaires et ses 40 exposants pour cette 2^e édition de l'e-day.

Cette journée des mobilités électriques est réservée exclusivement aux professionnels (décideurs, élus, artisans, professions libérales et chefs d'entreprise).

Retrouver le lien vers le programme et pour vous inscrire sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/e-day-journee-de-la-mobilite-electrique-mardi-5-a988.html>

- Un appel à projets de 300 millions d'euros consacré aux bornes de recharge haute puissance

Le dispositif, abondé par le plan d'investissement France 2030, sera pourvu d'une enveloppe de « 100 millions d'euros dès 2022 », précise le gouvernement le 17 mars. Il financera l'installation de bornes de recharge jusqu'à 40 % des coûts éligibles. L'appel se clôture au 31 décembre 2024.

- La smart mobilité invitée à se réinventer après la pandémie

Le salon Autonomy, organisé les 16 et 17 mars à Paris, a été l'occasion de faire un point sur les projets des grandes métropoles européennes en matière de véhicule autonome et de mobilité en tant que service (Maas). Si les villes lâchent la pédale sur les projets de véhicules autonome, elles accélèrent sur les données, pierre angulaire de la Maas.

- Le Cerema propose quatre dates de formations pour aborder la thématique des modes actifs

« Développer la marche en ville : enjeux, outils de planification et d'aménagement. » les 7 et 8 avril en présentiel à Nantes, les 19 et 20 mai en présentiel à Lyon, les 20-21 octobre en distanciel. Information et inscription : <https://www.cerema.fr/fr/activites/services/formation-developper-marche-ville-enjeux-outils>

« Chantiers urbains et piétons : sécuriser les déplacements piétons et maintenir l'accessibilité » le 10 mai en présentiel à Paris. Information et inscription : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/chantiers-urbains-pietons-securiser-deplacements-pietons>

- Transition(s) 2050 : l'Ademe affine ses scénarios

L'Ademe poursuit son travail de prospective, en détaillant les conséquences des quatre scénarios permettant d'atteindre la neutralité climatique en 2050 qu'elle a proposés fin 2021. Premier enseignement, transition et croissance ne sont pas incompatibles, bien au contraire.

Retrouver 3 fiches sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/transition-s-2050-l-ademe-affine-ses-scenarios-a993.html>

TRANSPORTS ROUTIERS :

- Plan de résilience : une enveloppe spécifique de 400 millions d'euros finalement accordée aux transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs

Deux jours après la présentation du plan de résilience, le secteur est parvenu à un accord avec le ministère des Transports. Face à la hausse des prix des carburants, des aides forfaitaires seront versées aux transporteurs « en fonction de leur nombre de véhicules et du tonnage de ces derniers », ont annoncé les organisations FNTV, OTRE, FNTR et TLF, le 18 mars. Parmi ces primes : 1 000 euros par autocar, de 400 à 750 euros par camion ou encore 300 euros par véhicule utilitaire léger. La mobilisation annoncée à partir du 21 mars est donc annulée, précise l'OTRE. Pour ouvrir les crédits nécessaires au financement du plan de résilience, un « décret d'avance » sera examiné pour avis par les commissions des Finances de l'Assemblée et du Sénat la semaine du 28 mars, a expliqué Bruno Le Maire, toujours le 18 mars. Des crédits seront annulés parallèlement sur le budget 2022, comme « des dispositifs d'urgence qui n'ont pas été employés », a déclaré le ministre de l'Économie.

LOGISTIQUE :

- Commerce rapide" : le gouvernement publie un guide à l'attention des élus

Alors que les "dark stores" se sont multipliés dans les grandes villes depuis la crise sanitaire, le gouvernement met un guide à la disposition des élus pour les aider à "clarifier le cadre juridique" et "favoriser un développement équilibré de cette nouvelle forme de commerce".

Document disponible sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/commerce-rapide-le-gouvernement-publie-un-guide-a-a994.html>

TRANSPORTS DE MARCHANDISES

- Le Shift Project mise sur une baisse de 25 % du fret d'ici à 2050

Dans le cadre de son plan de transformation de l'économie française (PTEF), le think tank a dévoilé le 23 mars un rapport consacré au transport de marchandises (synthèse).

Retrouver le rapport et la synthèse sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-shift-project-mise-sur-une-baisse-de-25-du-fret-a995.html>

- L'impact des nouvelles technologies sur le rapport au travail au sein du secteur Transport-Logistique

La crise sanitaire de la Covid-19 a révélé aux yeux du grand public, à quel point le Transport et la Logistique étaient essentiels pour le bon fonctionnement de l'économie et à l'acheminement de produits de première nécessité vers les points de distribution et/ou chez les particuliers. Malgré la reconnaissance de l'utilité du Transport et de la Logistique, les entreprises du secteur, notamment les TPE/PME, peinent à pourvoir leurs postes et rencontrent des difficultés à attirer des candidats, notamment les jeunes générations, sur certains métiers de la filière dont les conditions d'exercice sont souvent méconnues.

Retrouver le rapport complet et la sytnhèse de l'AFT sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/l-impact-des-nouvelles-technologies-sur-le-rapport-a1002.html>

- Indices des prix du transport de fret et de l'entreposage au quatrième trimestre 2021

Retrouver le lien pour accéder à la publication statinfo sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/indices-des-prix-du-transport-de-fret-et-de-l-a1004.html>

FRET FERROVIAIRE :

- La stratégie pour le développement du fret ferroviaire publiée

Son approbation est actée par un décret paru le 20 mars. À travers 72 mesures, la stratégie, mise en ligne sur le site du ministère de la Transition écologique, vise à doubler la part modale du fret ferroviaire, pour atteindre 18 % en 2030 (contre 9 % en 2019) et même 25 % en 2050.

Retrouver le rapport sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-pour-le-developpement-du-fret-a991.html>

FERROVIAIRE :

- Trains d'équilibre du territoire : une nouvelle convention Etat-SNCF, en attendant l'ouverture à la concurrence

L'État a signé le 17 mars avec SNCF Voyageurs une nouvelle convention organisant l'exploitation des trains d'équilibre du territoire (TET, plus connus sous le nom d'Intercités) jusqu'en 2031. La convention intègre un calendrier progressif d'ouverture à la concurrence à partir de la fin 2026.

Lire l'article sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/trains-d-equilibre-du-territoire-une-nouvelle-a984.html>

- Trains légers : cinq premiers projets sélectionnés dans le cadre du plan France 2030

Le gouvernement a dévoilé le 15 mars les cinq premiers lauréats du volet trains légers de l'appel à manifestation d'intérêt "Digitalisation et décarbonation du transport ferroviaire".

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, ces projets de trains de nouvelle génération et de systèmes ferroviaires adaptés, qui visent notamment les petites lignes, seront soutenus à hauteur de 75 millions d'euros. Lire l'article sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/trains-legers-cinq-premiers-projets-selectionnes-a985.html>

INFRASTRUCTURES ROUTIERES :

- L'entretien des routes nationales et départementales

Le rapport de la Cour des Comptes de mars 2022 est sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/l-entretien-des-routes-nationales-et-a986.html>

-Transfert de routes : la liste des axes éligibles est publiée

Un décret, découlant de la loi 4D, est publié le 31 mars. Il liste les voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées aux départements et métropoles ou mises à disposition des régions à titre expérimental.

Le lien vers le décret est sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/transfert-de-routes-la-liste-des-axes-eligibles-a1005.html>

- Améliorer les cheminements des personnes aveugles et malvoyantes : une fiche pratique du Cerema sur les traversées piétonnes

Elle porte sur l'aménagement et la modification de traversées piétonnes avec ou sans feux. Cette fiche à télécharger sur la boutique en ligne du Cerema s'adresse aux acteurs, décideurs et techniciens, qui travaillent à améliorer l'accessibilité du cadre de vie.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/ameliorer-cheminements-personnes-aveugles-malvoyantes-fiche>

- Invitation Matinée « Vers des travaux publics bas carbone » 12 avril 2022 à Besançon

Organisée par Ecorce TP en partenariat avec le CEREMA et le CERIB et avec la participation de la Directrice Régionale de l'ADEME.

Retrouver les horaires, le lieu, le programme et le contact pour vous inscrire sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/invitation-matinee-vers-des-travaux-publics-bas-a999.html>

PUBLICATIONS LETTRES D'INFOS TRANSPORTS MARCHANDISES ET VOYAGEURS – STATISTIQUES :

- Newsletter OTRE - 16 mars 2022

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/newsletter-otre-16-mars-2022-a989.html>

- Newsletter OTRE - 30 mars 2022

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/newsletter-otre-30-mars-2022-a1001.html>

- Newsletter AFT - N°34 - mars 2022

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/newsletter-aft-no34-mars-2022-a1003.htm>

- Pour une politique des transports

TDIE a présenté les réponses des candidats à l'élection présidentielle à son questionnaire sur la politique de transport (fret et voyageur), la logistique, les ports dans une synthèse présentant « des points de convergence et de distinction entre les différentes propositions »

Retrouver le Dossier du Conseil scientifique de TDIE sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/pour-une-politique-des-transport-a996.html>